

FINANCES

Décision modificative n°2 de l'ERPD de l'EHPAD les Fontanettes

1 DOCUMENT - Publié le 15 novembre 2023

CIA S
Communauté d'Agglomération
Grand Lac

Comité d'Administration
Séance du 15 novembre 2023 à 18h00

Agglo de Grand Lac, suite Clapier n°194/195 boulevard Lévy 19100 Abreschviller

NOM ET PRÉNOM	Fonction de	Statut	Fonction de
1. M. LUCAS			
2. M. LUCAS			
3. M. LUCAS			
4. M. LUCAS			
5. M. LUCAS			
6. M. LUCAS			
7. M. LUCAS			
8. M. LUCAS			
9. M. LUCAS			
10. M. LUCAS			
11. M. LUCAS			
12. M. LUCAS			
13. M. LUCAS			
14. M. LUCAS			
15. M. LUCAS			
16. M. LUCAS			
17. M. LUCAS			
18. M. LUCAS			
19. M. LUCAS			
20. M. LUCAS			
21. M. LUCAS			
22. M. LUCAS			
23. M. LUCAS			
24. M. LUCAS			
25. M. LUCAS			

Je soussigné(e) **M. LUCAS**,
Maire de Grand Lac,
Mandat n°194/195
Publie cette décision

Je soussigné(e) **M. LUCAS**,
Président du Comité d'Administration,
Mandat n°194/195
Approuve cette décision

Il résulte de l'adoption de cette décision que :

Le budget de l'ERPD de l'EHPAD les Fontanettes est modifié par le vote de la décision n°2 de la séance du 15 novembre 2023 à 18h00, en ce qui concerne l'annexe 1 du budget de l'ERPD de l'EHPAD les Fontanettes, en ce qui concerne :

En conséquence, la présente décision est publiée sur le site de l'Agglo de Grand Lac.

M. LUCAS
Maire de Grand Lac

M. LUCAS
Président du Comité d'Administration

La présente décision est publiée sur le site de l'Agglo de Grand Lac.



2023-11-15_DELIB92.PDF

[TÉLÉCHARGER](#) | (PDF, 272,8 KO)

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.